

COMMISSION DE L'ATHLETISME PROFESSIONNEL

CAP- PROCES-VERBAL N°1/2019

REUNION DU 30 MARS 2019

Présidence	Gilbert MARCY
Présents	Catherine ARCUBY, Solange CARFANTAN, Yoann KOWAL, Bruno MARIE ROSE, Claude RAVEL, Thierry TRIBONDEAU
Excusés	Laure BROWNE, Marcel FERRARI, René METZ, Pascal THIEBAUT, Anne TOURNIER LASSERVE, Christophe ZAJAC
Assistent	Jean- Patrick THIRION, Juliano KHANKAN

1. Informations du Président

Le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Président Gilbert MARCY précise que cette réunion ne pouvait pas se tenir à une autre date, car la disponibilité des salles, l'agenda des participants, l'actualité de la commission ont imposé cette date. Malheureusement elle se trouve dans la période des assemblées générales de ligue, expliquant ainsi l'absence de Marcel FERRARI ou de Courses Hors Stade pour Pascal THIEBAUT, Anne TOURNIER LASSERVE étant retenue par les obsèques d'un ami.

Nous avons reçu la lettre de démission de René METZ. Le Président regrette cette décision et prend acte de la démission.

Laure BROWNE se remet lentement de son accident du début d'année. Nous lui adressons un très bon rétablissement.

Le Président remercie toutes les personnes qui se sont rendues disponibles pour cette réunion, l'ordre du jour étant chargé.

La réunion du 15 décembre a été organisée pour regrouper les clubs PRO, pour les informer des évolutions dans les dossiers, pour faire le point sur la situation des clubs et répondre à leurs questions.

Pour permettre une réunion efficace avec les clubs, tous les éléments pour 2019 leur avaient été envoyés avant la réunion, les athlètes et entraîneurs avaient été informés de leur situation pour 2019.

Pour ce faire, un gros travail en amont a été réalisé avec le service juridique pour mettre à jour les contrats de travail (avec la participation d'un juriste du COSMOS).

Le Président remercie les juristes de la FFA Juliano KHANKAN, Clément GOURDIN, le responsable des Ressources Humaines Emmanuel BRISSET ainsi que Solange CARFANTAN pour le travail accompli en fin d'année 2018, travail qui a permis de mettre en place dans les temps les documents utiles pour les clubs avant le 31 décembre 2018.

La réunion du 15 décembre a permis de nouer des relations avec les clubs qui entrent dans la démarche, de répondre à toutes les interrogations exprimées.

Le DTN a, pour sa part pu expliquer sa politique et les actions entreprises pour les athlètes dans le cadre du projet fédéral et du projet pour 2024.

Ce type de réunion sera à reconduire, tant les attentes des clubs sont importantes et la nécessité de communiquer en direct avec les dirigeants des clubs également.

Le Président rappelle l'envoi d'une note de situation en fin d'année et du compte-rendu de cette réunion du 15 décembre à tous les clubs concernés et à tous les membres de la commission.

Le Président revient sur la nécessité de rappeler que les contrats CDD étant annuels, à savoir du 1er janvier au 31 décembre, il est impossible pour les athlètes de changer de club en cours d'année sans mettre à mal le système.

Il a donc été demandé aux ligues de bloquer les demandes de mutations jusqu'à la fin de l'année et de les rendre effectives au 1^{er} janvier 2019.

Retour sur la fin d'année 2018

Les propositions de la CAP pour le paiement des parts variables 2018 (participations des athlètes aux meetings du Pro Athlé Tour - PAT) ont été validées par le Bureau fédéral et mises en paiement en fin d'année. Peu de réclamations ont suivi ; nous sommes restés sur les propositions validées par le Bureau fédéral (à ce titre les organisateurs de meetings qui ont exprimé un certain mécontentement à la suite de la participation faible des athlètes cette année 2018, ont apprécié la fermeté des décisions prises ; ils souhaitent que 2019 ne soit pas aussi délicat à gérer).

Tous les athlètes ont reçu leur aide en 2018. Concernant les entraîneurs, la démarche a été plus délicate à mettre en œuvre, s'agissant d'une première année (deux entraîneurs n'ont pu bénéficier de l'aide du fait de leur situation personnelle). Les dossiers de deux autres entraîneurs n'étaient pas bouclés au 31 décembre. Ils ont fait l'objet de mises à jour début 2019.

Le Président rappelle les orientations pour 2019, pour la part variable, deux catégories :

- Meetings pour 3 points (catégorie A) (PAT Décastar et les deux Diamond Ligue - DL),
- Meetings pour 1 point, (catégorie B) Elite FFA dont Montreuil,
- Ajout de 2 meetings indoor pour 3 points (Paris et Liévin).

Le niveau de points à atteindre pour bénéficier de la part variable reste inchangé.

Pour faciliter la participation des athlètes au circuit des meetings, des modifications ont été introduites dans les conventions de financement et dans les contrats de travail.

- PRO A pas de changement
- PRO B intégration d'une part variable à 3 000 € et de l'obligation de points pour recevoir cette part variable.
- Obligation de participer à deux meetings catégories A ou B pour les athlètes du collectif relais et des aspirants PRO.

Le dossier des aspirants PRO a beaucoup évolué en cette fin d'année, il fera l'objet d'un point particulier de l'ordre du jour.

Le Président a rencontré à plusieurs reprises le directeur puis la directrice de la FFA.

Avec Frédéric SANNAUR : bilan des meetings 2018 et évolutions, relations avec les organisateurs, évolution du dossier aspirants PRO, Perfé O, Perfé élite. Moyens pour fonctionner.

Avec Souad ROCHDI : information sur le fonctionnement de la CAP, organisations générale, moyens pour le fonctionnement, problèmes rencontrés, difficultés du travail transversal.

2- Situation des dossiers CAP

Toutes les notifications aux athlètes ont été réalisées en novembre.

Tous les documents ont été envoyés aux clubs en novembre (sauf pour les aspirants).

Nous souhaitons une mise en place rapide sur début 2019. Force est de constater que les retours de dossiers sont lents. Nous constatons également, cette année, une forme de « défiance » des clubs vis à vis de la participation des athlètes aux meetings, clubs qui ne pensent pas intégrer la part variable dans le salaire.

Rappel a été fait à certains dirigeants de clubs que le statut PRO est mis en place pour protéger les athlètes, aider les clubs et les organisateurs de meetings en offrant de la visibilité médiatique à tous, que chaque maillon doit apporter sa pierre à la construction de cet édifice pour le meilleur développement possible de ce projet.

Les relances auprès des clubs ont été réalisées et nous devrions arriver à mettre en place l'ensemble des dossiers fin avril.

Des sujets seront à traiter notamment pour les athlètes qui bénéficient du statut athlète PRO au vu de leurs performances sur piste en 2018, athlètes qui sont en cours de réorientation sportive sur le hors stade ou en année de transition.

Un tout nouveau club de Paris, rencontre des difficultés pour mettre en place les contrats PRO. Il a fait l'objet d'une attention particulière.

- Contacts et explications pour les nouveaux clubs entrant dans le système,
- Rappel de la volonté de salariat, le contrat d'image ne vient qu'en option lorsqu'il y a déjà contrat de travail.
- Les athlètes blessés doivent faire une déclaration d'accident du travail ; cela a du mal à être intégré par les athlètes.
- Clubs qui n'ont pas de volonté réelle d'entrer dans le système, ou qui cherchent à faire des économies, c'est nouveau !

Dans les dossiers collectif relais, difficulté des clubs à mettre les 6 400 €, car beaucoup de clubs prennent déjà en charge les frais de séjour dans les structures pour les athlètes. On sent la volonté de ne pas trop s'engager à prendre en charge des salaires pour ces athlètes.

Un athlète n'est pas licencié dans un club...pas de dossier.

Pour les entraîneurs, en 2019 nous allons devoir innover pour une personne qui ne souhaite pas recevoir un complément de salaire par son employeur (collectivité). A voir mise en place d'un contrat d'image...

Pour un autre entraîneur l'employeur est une ligue car il ne peut pas être salarié dans son club en étant son président.

3- Les meetings

Réunion les 6 et 20 mars 2019.

Rencontre avec les organisateurs de meetings et Alain BLONDEL.

- Pour faire le bilan de 2018 et décider des évolutions (régie locale)

- Pour mettre en place la saison 2019

Les dates :

- Nancy 22 juin
- Marseille 2 juillet
- Monaco 12 juillet
- Sotteville 16 juillet
- Paris 24 août

Les épreuves sont validées entre les meetings et avec FFA et EA.

Les moyens apportés par la FFA sont identiques aux années précédentes. Une régie locale est ajoutée cette année, elle répond aux attentes des organisateurs.

Les organisateurs ont proposé leurs grilles de primes en fonction de leur programme.

En cas d'épreuve non terminée, l'athlète recevra 50% de ce qui était prévu.

En fonction des grilles d'épreuves une dizaine d'athlètes va avoir des difficultés pour réaliser la part variable.

Après échanges la commission propose une analyse au cas par cas et la possibilité pour certains athlètes de combler le manque d'épreuves :

- par des opérations de relations publiques,
- par des participations à des courses HS,
- par des participations à des meetings nationaux (lancers).

Le Président fait part des interrogations actuelles sur la saison 2020 qui va être délicate à organiser :

- sélection des athlètes pour les JO le 6 juillet, date des minimas 21 juin ;
- dates des Championnats de France du 18 au 20 juin,
- dates des meetings PAT et DL,
- Interclubs.

Il faut travailler sur ce sujet en 2019 pour arriver à une solution convenable pour tous les athlètes et organisateurs.

Cette obligation de réflexion croise une autre obligation...l'évolution du circuit des meetings PAT qui vont passer de 3 à quatre en 2020, avec le retour de Lille Villeneuve d'Ascq.

Une réunion a eu lieu avec Benoit GARNIER, Marc de MONTVALLIER, Alain BLONDEL et Gilbert MARCY pour poser les contraintes et envisager des solutions et propositions. Une prochaine réunion est prévue le 16 mai.

Un calendrier de travail est proposé. Jusque septembre prise en compte des contraintes EA, FFA et Mondiales, information du Bureau fédéral, puis mise en commun avec les organisateurs et la DTN pour solutions pratiques à mettre en œuvre en 2021 au plus tôt.

4- Aspirants

Ce sujet est vaste, il a fait l'objet de beaucoup de réflexion et de travail depuis le mois de novembre.

Dans un premier temps il a été envisagé de rester dans le mode salariat des athlètes aspirants au sein des clubs : un financement de 18 000 € pour le versement d'un salaire de l'ordre de 850 € mensuels.

La répartition du financement était de 6 000 € par partenaire, FFA entreprise et club, l'entreprise le faisant sous la forme du mécénat.

Plusieurs retours nous ont amenés à modifier cette vision :

- les jeunes ont un statut social soit étudiant soit apprenti,
- certains clubs franchissent un seuil en nombre de salariés entraînant des couts salariaux importants,
- club ne souhaitant pas salarier,
- club n'ayant pas les moyens financiers (déclaratif).

La difficulté de trouver les entreprises pour financer, la complexité de la mise en mécénat avec des conventions entre tous les partenaires, le risque de requalification au niveau du club, nous ont amenés à revoir la posture juridique du projet.

Nous nous sommes tournés vers la fondation du sport pacte de performance, pour donner une bourse aux athlètes de 1 500 €/ mois (à déclarer en revenu).

Le financement de cette bourse en trois parts :

- entreprise 10 000 €,
- FFA 6 000 €,
- club 4 000 €.

Le différentiel entre les 20 000 € versés et la bourse réside dans la part de cout de gestion de la fondation qui est de 10 %.

Nous avons revu toute la logistique juridique.

- Passer une convention avec le Pacte de performance pour nous autoriser à gérer le choix des athlètes.
- Convention avec le club pour encaisser la part club.

Les athlètes et clubs ont été informés au cours du premier trimestre par des courriers successifs le dernier datant de mi-mars.

Le marketing fédéral cherche les entreprises pour les aspirants. C'est difficile car en même temps on négocie souvent un partenariat global ce qui rend la démarche moins « agile » moins rapide.

Nous sommes arrivés à demander à la FFA de faire l'avance des versements des entreprises pour permettre la mise en place des bourses aux athlètes qui s'inquiètent, tout comme les clubs.

De ce fait nous avons dû reporter la session de première formation prévue en mars, car financée par les organismes de formation des salariés...Report les 25 et 26 mai à Lyon, programme en cours de réalisation.

Pour cette même raison report de la campagne d'appel à candidature pour la deuxième promotion d'aspirants au 1er janvier 2020,

La commission propose :

- un appel à candidature en juin,
- réponses pour septembre,
- analyses DTN en octobre,
- entretien lors du stage Boulouris,
- mise en place en janvier 2020.

Il sera bien entendu tenu compte du retour d'expérience de la mise en place en cours de la promotion 2019...notamment pour toutes les difficultés liées au financement de la bourse.
Le recours à la fondation pacte de performance étant la solution la moins compliquée.

5- Points divers

Perfé'O, Perf'Elite sont deux organismes qui peuvent intéresser la FFA pour le développement de la professionnalisation ;

- Perfé'O organisme qui peut réaliser des bilans et des formations, des accompagnements pour les athlètes et les clubs,
- Perf'Elite étant un fond de dotation qui pourrait aider les athlètes en direct dans les clubs.

La Directrice générale, le Président de la FFA et le Président de la CAP ont rencontré les sœurs RIBEIRO fondatrices de ces structures. Une suite sera donnée par voie de conventionnement.

L'UFRSTAPS de REIMS, propose une licence PRO pour les athlètes, les clubs (dirigeants et salariés).
Une rencontre avec l'OFA a eu lieu récemment, la proposition va être soumise au Bureau fédéral.
Date de mise en application septembre 2019

Fin de réunion 13h 00